

Un laboratoire de l'alignement de l'action climat avec les ODD

Émissions de GES

Entre 1990 et 2017, les émissions directes de GES de Strasbourg ont chuté de 30 %, principalement suite à la réduction de l'activité économique (*Plan Climat de Strasbourg, 2020*).

La ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont nommé un responsable de la territorialisation des ODD afin d'utiliser l'Agenda 2030 pour analyser et guider leur action. Afin d'adapter au mieux ce cadre au territoire de Strasbourg, un 18e ODD portant sur l'accès à la culture a été ajouté, ainsi que 3 cibles spécifiques : la réduction des nuisances sonores, le rayonnement européen et international et la sécurité civile. Ce travail de territorialisation des ODD, de leurs cibles et de leurs indicateurs a permis de les rendre plus concrets et donc plus facilement mobilisables.

Depuis 2019, la ville et la métropole analysent leur budget d'investissement sous le prisme des ODD : les résultats ont montré que l'ODD 11 (Villes durables) bénéficie de moyens financiers importants tandis qu'au contraire, certains autres ODD comme l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) ne faisait l'objet d'aucune dépense d'investissement. Fin 2020, la ville a également analysé son budget à l'aide d'un *outil mis au point par l'institut IACE*, afin d'évaluer l'effet de ses dépenses sur les émissions de GES.

Une analyse ODD a également été faite sur le *Plan Climat de la métropole (fig. 6)*, qui montre que les objectifs et les actions du plan se concentrent principalement sur les ODD 11 (Villes et communautés durables) et 12 (Consommation et production responsables), ont aussi des impacts forts sur les ODD 7 (Énergie propre et abordable), 9 (Industrie, Innovation et Infrastructures) et 13 (climat). Au contraire, l'ODD 5 (égalité entre les sexes) a été identifié comme absent du Plan Climat, et devrait faire l'objet de travaux futurs. Le budget 2021 de la ville contient pour la première fois une dépense d'investissement genrée : la réfection de cours d'écoles, engagée dans une optique d'adaptation au changement climatique (création d'îlots de fraîcheurs), prend en compte la question du genre. Afin d'accentuer l'action en faveur du Plan Climat, l'Eurométropole a également lancé fin 2020 l'élaboration d'un *Pacte pour une économie locale durable*, en partenariat avec des acteurs privés du territoire. Ce Plan Climat illustre les bénéfices de l'utilisation des ODD que nous avons identifiés plus haut :

- **Priorisation des actions et construction d'indicateurs** : Son plan d'actions associe des indicateurs de suivi à chaque action. En plus des indicateurs obligatoires de suivi des émissions de GES, de nombreux autres indicateurs adaptés au territoire ont été construits : nombre de vélos recyclés, nombre d'entreprises impliquées dans des « démarches d'écologie industrielle », nombre d'actions menées avec la Chambre Régionale d'Agriculture en faveur de l'agro-écologie...

- **Construction de nouveaux partenariats** : Le Plan Climat est issu d'une large concertation entre 2017 et 2019 avec les acteurs du territoire qui a mobilisé le grand public, les acteurs économiques et les 33 communes de la métropole.

- **Transition Juste** : La métropole se veut à l'écoute de ses partenaires et de leurs contraintes pour la mise en œuvre des politiques climatiques. Par exemple, des aides pour les bailleurs sociaux sont prévues afin de les aider à réhabiliter leurs parcs de logement pour qu'ils soient mieux isolés.

- **Approche systémique** : Le plan climat comporte quatre grands axes thématiques. L'un est centré sur la réduction des émissions de GES, et les 3 autres visent le « bien-être », la « solidarité en transition économique », et de « se donner les moyens d'agir ». L'analyse de ce plan a montré qu'il touche 15 ODD, il ne se restreint donc pas aux ODD 13 et 11. Au sein de la municipalité, les responsables du Plan Climat et de la territorialisation des ODD échangent régulièrement afin de confronter et enrichir leurs points de vue.

Aujourd'hui, la métropole utilise les ODD comme cadre stratégique pour la construction de politiques de la ville. Le cadre de référence pour les villes durables (RFSC, **partie 3**) a été utilisé à deux reprises afin de faire le profil ODD d'une ZAC et du Parc Naturel Urbain. Suite à l'adhésion de Strasbourg au Pacte de Milan pour l'alimentation, le plan d'action pour une alimentation territoriale durable sera également construit autour des ODD.

ÉMISSIONS DE GES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - Source : Eurométropole de Strasbourg

